

Informations sur l'initiative populaire fédérale «Jeunesse sans drogue» (1992–1997)

Texte d'initiative proposé comme amendement de Constitution fédérale:

Art. 68bis (nouveau)

- 1 En matière de lutte contre la toxicomanie, la Confédération mène une politique stricte, visant directement à l'abstinence.
- 2 Elle prend, par voie législative, toutes mesures propres à restreindre la demande de stupéfiants et le nombre de consommateurs, à soigner la toxicodépendance, à réduire les dommages sociaux et économiques dus à la consommation de stupéfiants et à combattre effectivement tout trafic illicite.
- 3 Pour protéger la jeunesse de la toxicomanie, la Confédération s'oppose à toute consommation de stupéfiants et mène une politique de prévention active qui renforce la personnalité de l'individu.
- 4 La Confédération encourage et soutient l'application des mesures propres à assurer le sevrage physique, la désintoxication durable et la réinsertion sociale des toxicomanes.
- 5 La distribution de stupéfiants est interdite. Sont réservées les applications strictement médicales, à l'exclusion de l'utilisation d'héroïne, d'opium à fumer, de cocaïne, de cannabis, d'hallucinogènes et de substances analogues [= drogues designers, p.ex. l'ecstasy].

Dépôt des signatures pour l'initiative populaire fédérale «Jeunesse sans drogue» le 22 juillet 1993 à Berne

L'initiative a magnifiquement abouti après un sprint de quelques mois seulement

par Pierre-Yves Albrecht, directeur des Foyers Rives-du-Rhône, Sion

Les résultats sont significatifs: ils nous enseignent qu'une majorité écrasante de la population a accepté de tout coeur cette initiative. En effet les signatures ont été récoltées en nombre abondant (Zurich, Valais, Argovie, Vaud, Fribourg etc.) là où les initiants, quoique pauvres en moyens techniques et financiers, disposaient de bénévoles enthousiastes pour la collecte des signatures; de nombreuses parties du pays, tout aussi susceptibles d'un tel engouement, n'ont hélas même pas pu être touchées, faute d'une infrastructure stratégique adéquate.

Contrairement à de nombreux prétendus spécialistes qui ont mis tous leurs efforts à dénaturer «Jeunesse sans drogue» pour en faire l'initiative de la répression, la population en a rapidement compris l'intention au travers de ses thèses principales, à savoir:

- le refus d'une société d'en rester à la seule constatation stérile qu'il y a de la drogue et qu'il faut «bien vivre avec»,
- la conviction que la meilleure prévention pour la jeunesse montante est l'émergence d'un nouvel état d'esprit chez les adultes, caractérisé par l'affirmation d'idéal (la toxicomanie est la conséquence d'une perte d'idéal) et de valeurs concourant à la santé globale de l'individu,
- l'évidence qu'une politique de la drogue laxiste (distribution de toxiques aux toxicomanes) alimente la toxicomanie elle-même en maintenant le statut-quo des

drogués et en induisant par banalisation de nouvelles dépendances auprès des jeunes,

- la certitude, s'appuyant sur de multiples témoignages, que préventions et thérapies diverses doivent avoir un dénominateur commun pour obtenir quelques chances de succès: l'abstinence,
- le respect de la démocratie, au travers des lois votées par le peuple et qui ne sont pas et plus respectées, en tous cas manipulées fréquemment en matière de toxicomanie.

L'initiative aura eu, entre autres, le mérite immense:

- d'opposer un point de résistance aux idéologies du style «Tabula rasa» qui, à un moment donné, étaient les seules dans notre Suisse à pouvoir se faire entendre,
- d'éclairer le citoyen sur les faces cachées de la toxicomanie que l'on tenait étrangement dans l'ombre en parlant des courses du phénomène et de possibilités nouvelles d'interventions,
- de susciter un débat national qui ne soit plus l'apanage de la seule frange des «spécialistes»,
- d'élargir la problématique de la drogue au-delà de la seule substance, des seuls symptômes en impliquant dans ce drame la responsabilité de toute la société et en l'interpellant fondamentalement sur les valeurs qui la constituent:

Quelle société voulons-nous?

Que soient remerciés ici tous les initiants qui, par leur travail et leur enthousiasme ont permis cette réussite, en osant dépasser les poncifs conventionnels, réduisant la politique nationale en matière de toxicomanie à un hygiénisme distributeur de la panoplie du parfait toxicomane.

Portée future de l'initiative populaire fédérale «Jeunesse sans drogue»

par Jean-Paul Vuilleumier, Zurich

En moins de six mois, soit une partie seulement du délai officiel, près de **145'000 signatures** ont été recueillies sur tout le territoire de la Confédération. C'est là un grand succès. Seul l'engagement infatigable de nombreux concitoyens répartis dans toute la Suisse a permis d'atteindre ce résultat exceptionnel.

Au cours de cette demie année, un grand nombre de nos concitoyens ont exprimé leur satisfaction au sujet de notre initiative. Leur signature leur a permis enfin de confirmer qu'ils ne sont pas disposés à accepter plus longtemps que les drogues soient intégrées de plus en plus – presque comme allant de soi – dans notre société. De nombreux parents et grands-parents ainsi que d'autres personnes responsables s'inquiètent des dimensions qu'a prises le problème de la drogue ces dernières années. Ils craignent à juste titre que leurs enfants et petits-enfants ne soient confrontés directement à ce problème et – en raison de la tentative de faire passer les drogues pour inoffensives et de la facilité de les acquérir – entraînés dans le cercle vicieux de la dépendance. En un laps de temps très restreint, tout leur travail éducatif et la santé de leurs enfants peuvent être détruits. Notre initiative soutient et protège les parents dans leur fonction éducative et empêche que leurs efforts ne soient ruinés par une tendance générale à accepter la drogue. Par leur signature, ils ont proclamé

leur volonté de donner aux drogués une véritable aide et d'empêcher l'expansion de la misère due à la drogue. Cette intention implique aussi bien une **prévention** et une **thérapie axées sur l'abstinence** qu'une **application conséquente de la loi sur les stupéfiants**. Chaque pas vers une libéralisation conduit inévitablement à un accroissement et à un renforcement de la misère due à la drogue. De plus, il augmente la brutalité qui règne dans le trafic de drogues. Les expériences faites dans d'autres pays confirment cette évolution.

A propos du contenu de notre initiative, il convient de rappeler les points suivants:

De manière réitérée, l'initiative «**Jeunesse sans drogue**» a été qualifiée de «répressive» par certains milieux. Toute personne sans préjugés qui en lit le texte constate immédiatement qu'il n'y aucune raison de la taxer d'initiative «axée sur la répression».

Certes, l'interdiction claire et nette des stupéfiants et une lutte conséquente contre le trafic de stupéfiants sont la condition sine qua non d'une réduction efficace de l'offre aussi bien que de la demande de drogues. Cependant, prévention et thérapie sont tout aussi importantes. A ce sujet, nous partageons l'avis des Nations Unies et appuyons leur plan de lutte contre la consommation de drogues.

Il est tout à fait possible de protéger notre jeunesse des méfaits des stupéfiants:

Une prévention efficace implique des explications judicieuses sur les méfaits corporels et psychiques qu'entraîne l'usage de ces substances. Toutefois, elle nécessite encore davantage: l'encouragement à apprendre et des conseils qui permettent d'entretenir des relations positives et durables au sein de la famille, avec des camarades et des personnes du sexe opposé, sont d'une importance toute aussi grande pour la vie d'un adolescent que des objectifs professionnels et humains positifs. Cependant, il ne saurait être question d'inculquer à notre jeunesse «comment utiliser les drogues» ou «comment vivre avec la drogue». Il n'existe pas d'«usage contrôlé» de stupéfiants; le potentiel de dépendance élevé de ces substances (cannabis: 20-50%, opiacés et cocaïne: 90-95%; à comparer à l'alcool: 7-10%, substance qui nous pose certainement déjà d'énormes problèmes) empêche la personne concernée de décider librement, à un moment donné, si elle veut prendre de la drogue ou non. Cette personne ne contrôle pas son usage de la drogue, puisque la drogue a mainmise sur elle. C'est la raison pour laquelle notre initiative exige entre autre **l'interdiction de la remise de stupéfiants**.

Seule une **thérapie axée sur l'abstinence** peut aider réellement le toxicomane. Elle n'aura du succès que si le toxicomane sort complètement du milieu de la drogue et se soumet à un sevrage. Ce n'est que dans ces conditions qu'il pourra se libérer graduellement du manque de relations, de la dépendance et de l'abandon auxquels son existence de drogué l'a conduit. Si l'Etat lui-même remet des drogues au toxicomane, il rend sa décision de se libérer beaucoup plus difficile, voire impossible. Les anciens drogués confirment ces faits, car ils savent fort bien que l'aide destinée prétendument à assurer la survie du toxicomane ainsi que la remise de stupéfiants renforcent la dépendance, empêchent de renoncer à la drogue et abandonnent ainsi le toxicomane à sa misère. De telles expériences faites avec des êtres humains sont contraires à toute éthique.

Le dépôt des signatures de l'initiative populaire pour une «**Jeunesse sans drogue**» est un premier pas important qui permettra d'engager, parmi la population, une large discussion sur le problème de la drogue: nous invitons tous nos concitoyens à se pencher sérieusement sur ce problème afin de se faire une opinion fondée. A cet égard, il faut rappeler que, depuis des années, les partisans de la légalisation ont créé un réseau des leurs à travers toute la

Suisse – avec le soutien efficace de la plupart des médias, tout au moins en Suisse alémanique – et qu'ils font tout pour canaliser la discussion sur un seul aspect, celui ... de la légalisation:

Pour eux, il ne doit pas y avoir de discussion de principe sur la légalisation de l'usage de la drogue. Il s'agit seulement de savoir **dans quelle mesure** cet usage doit être légalisé. Ainsi, la population est autorisée à se livrer à une pseudo-discussion sur la question de la limite d'âge, des conditions de la remise de drogues, de la sorte et de la quantité de celles-ci, etc. En bon français, les partisans de la légalisation posent la question suivante: légalisation oui, mais comment? En fait, aucun des grands quotidiens de Suisse alémanique n'a publié, depuis plus de trois ans, d'article de la rédaction ou de rapport scientifique contre la légalisation de la drogue. Entre temps, toute contribution à la discussion qui se prononce contre la libéralisation de la politique suisse de la drogue et pour une prévention et une thérapie axées directement sur l'abstinence est étouffée dans l'œuf. Il est inadmissible pour tous parents et personnes engagées dans le processus éducatif et responsables du bien de notre jeunesse que ses auteurs soient diffamés, qualifiés d'êtres inhumains, dépourvus de sentiments, voire d'intégristes ou d'extrémistes de droite.

Nous pensons que ce dépôt de signatures marque un nouveau départ et que, dans la question de la drogue, la raison et le sens des responsabilités humaines vont retrouver leur place. C'est notre devoir à tous que de permettre à nos enfants et petits-enfants de mener une vie saine et sensée. Seule une jeunesse saine, prête à contribuer activement au développement constructif de notre société, nous permet d'envisager l'avenir avec optimisme.

La démarche «Jeunesse sans drogue»

par le Docteur Francis Thévoz, Lausanne

Le succès de l'initiative populaire «Jeunesse sans drogue» et son dépôt rapide ne doivent pas nous rendre euphoriques. La prise de conscience est insuffisante, le problème ne sera pas résolu avec un texte constitutionnel, la lenteur du processus législatif est extrême. Notre démarche a cependant partiellement atteint trois buts:

Le premier était de parler et de faire parler de cette plaie camouflée, de rendre l'opinion plus consciente et plus attentive: on ne peut continuer de «faire semblant» à l'égard de la toxicomanie.

Deuxièmement, cette initiative constitutionnelle impose un choix, il faudra prendre parti et décider des mesures urgentes à mettre en œuvre. Nous nous mettrons d'accord sur les voies et moyens de combattre le fléau. Ceci est primordial, l'hypocrisie et les contradictions entre la loi et la vie réelle, la théorie et la pratique ne peuvent plus durer.

Enfin, le succès de cette initiative rétablira dans le pays une cohérence, une possibilité de plan général d'action entre les autorités cantonales, communales et fédérales. Notre pays, par ses structures fédéralistes, rend faciles toutes les activités délinquantes liées à l'importation, au commerce, à la propagande et à la diffusion des stupéfiants.

Si, au delà des lois et règlements, chaque citoyen en tous points du pays est déterminé à ne plus céder, à assumer la difficulté avec détermination, un progrès aura été accompli. Nous aurons avancé d'un tout petit pas vers l'idéal presque inaccessible d'une jeunesse sans drogue.